Réunions des commissions de propagande des communes de l'arrondissement de Vannes 2nd tour des élections municipales

Lieu des réunions : Préfecture du Morbihan

24 place de la République Salle de réunion – 2^{ème} étage

56 000 VANNES

Les candidats, dans les communes listées ci-après, qui souhaitent bénéficier du concours de la commission de propagande, pour le second tour des élections municipales et communautaires, doivent se présenter aux date et heures fixées ci-dessous avec :

- un exemplaire de bulletin de vote (article R. 30 du code électoral) ; et

- un exemplaire de circulaire (article R. 29 du code électoral).

VENDREDI 12 JUIN 2020	
ARRADON	09h30
BADEN	10h00
THEIX-NOYALO	10h30

Les documents de propagande doivent être déposés, par chaque candidat, en mairie pour le vendredi 19 juin 2020 à 12h00 au plus tard.

Possibilité de mise en ligne des circulaires :

Les candidats qui le souhaitent pourront procéder à la mise en ligne de leur circulaire.

Les circulaires mises en ligne seront consultables, à partir du 15 juin 2020, sur le site internet dédié **www.programme-candidats.interieur.gouv.fr**, accessible à partir de tout appareil relié à Internet (ordinateur, *smartphone*, tablette).

Ce site est adapté aux logiciels de lecture d'écran. Il respecte les normes en matière d'ergonomie, notamment une modulation de la taille des caractères, et permet la vocalisation du document numérique de propagande électorale.

Les listes de candidats qui le souhaitent sont donc invitées à fournir à la commission de propagande, la version numérique de leur circulaire, qui doit correspondre au document papier qui sera validé par la commission.

Ce document informatique devra être d'un format PDF de moins de 2 Mo et il revient à chaque candidat :

1) d'apporter, le 12 juin 2020, son document sur clé USB au moment de son passage devant la commission de propagande pour qu'il soit validé ;

et après validation

2) de transmettre son document numérique validé par la commission de propagande, pour publication, à <u>pref-elections@morbihan.gouv.fr</u>